N° d'épreuve FFM	580
Moto-Club	MOTO CLUB DE DREUX
N° d'affiliation	0326
Date	8 MAI 2019
Lieu	ECUBLE
Organisateur technique	DIEU Noël
E-mail	mcdreux@wanadoo.fr
Téléphone	0684225573

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	POURRIAU Daniel	Licence : ODC 019995
Président du Jury ou Arbitre*	DION Denis	Licence : OFF 056813
Membre du Jury	DION Sylvie	Licence : OFF 230786
Membre du Jury	BELLANGER Alain	Licence : OFF 003385
Commissaire technique responsable	GALLOU Christian	Licence : OFF 049090
Responsable du chronométrage	JAMET Lydia	Licence : OFF 250604

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat de ligue prestige	15	/	125 à 650 cm3	Championnat de ligue prestige
National	13	/	Classe 2, 3 et 4	National en 2 séries avec consolante et finale
MX Vétérans	38	/	125 à 650 cm3	MX Vétérans

Engagement :

Site Internet ---- motoclubdedreux.com

Contact ---------- Noël DIEU

Téléphone ------- 0684225573 E-mail--- mcdreux@wanadoo.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 10

Caution : 0

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **MALMANCHE Claude**

Nombre de secouristes **20**

Hôpital le plus proche ..... **DREUX**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) ..... **25 MNS**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **TERRAIN DE MOTO CROSS D'ECUBLE**

Adresse ..... **Lieu dit Bilheux**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **50**
En manche : **42**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : **32**
En manche : **27**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1350**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **95**

Nombre d'OCP* **24**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **27/02/2019**	Date : **06/03/2019**	Date : 25/03/2019 Numéro : 19/0298
Signature numérique de DIEU Noël Date : 2019.02.27 08:05:18 +01'00'	Signature numérique de CAILLY Christine DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR Date : 2019.03.21 13:41:24 +01'00'	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00